

JE SOUHAITE EFFECTUER UNE 1^{ère} DEMANDE D'AMENAGEMENTS (EXAMENS ET/OU CURSUS) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023



1. Je signale ma situation de handicap

- Je renseigne le formulaire de demande en ligne : <https://amenagements-handicap.unistra.fr>



2. Je constitue mon dossier

- Je télécharge les documents nécessaires à l'étude de ma demande et à l'évaluation de mes besoins
 - *Justificatifs médicaux : avis/certificat/dossier/compte-rendu médical (éléments récents), bilan neuropsychologique/orthophonique (datant du secondaire)...*
 - *Justificatifs d'aménagements : notification/décision d'aménagements antérieurs (MDPH ou établissement d'enseignement supérieur), PAP, PAI, PPS, GEVA-Sco, fiche de liaison Parcoursup...*



3. Le SVU-Mission handicap traite ma demande

- L'équipe du SVU-Mission handicap étudie ma demande d'aménagements et me propose une évaluation selon ma situation



3.a. Évaluation sur dossier & justificatifs

- Le SVU-Mission handicap traite directement ma demande sur la base des pièces justificatives fournies **ou** me contacte si des informations/justificatifs complémentaires sont nécessaires



3.b. Entretien d'évaluation

- Le SVU-Mission handicap me propose un entretien individuel d'évaluation (*en présentiel ou par téléphone ou en visioconférence*)



4. Le SVU-Mission handicap élabore un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PÆH)

- Le SVU-Mission handicap, en concertation avec l'équipe plurielle, analyse mes besoins pour définir les aides, aménagements et modalités d'accompagnement nécessaires et adaptés à ma situation, à ma formation/mon diplôme et autorisés par le règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg & les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances



5. Le SSU/CAMUS émet un avis médical

- Un médecin désigné par la CDAPH formule un avis médical sur les mesures d'aménagements



5.a. Avis sur dossier/justificatif(s) médical(aux)

- Un médecin du SSU/CAMUS émet un avis sur la base des justificatifs médicaux fournis **ou** me contacte directement si ma situation nécessite une évaluation ou des pièces médicales complémentaires



5.b. Visite médicale

- Le SVU-Mission handicap m'oriente vers le SSU ou le CAMUS pour une visite médicale
- Je prends RDV au SSU ou au CAMUS pour une visite médicale (*en présentiel ou par téléphone ou en téléconsultation*)



6. La composante valide, notifie et met en place les aménagements

- Le responsable de la composante (autorité administrative) signe un arrêté de décision
- Je reçois un exemplaire de la notification signée par courrier/courriel
- Je contacte les référents handicap ou le service de scolarité pour tout renseignement concernant la mise en place des aménagements

INFORMATIONS PRATIQUES

✓ Calendrier :

Dates butoirs pour une demande d'aménagements des **examens** en 2022/2023 :

- 1^{er} semestre : au plus tard le **14 novembre 2022**
- 2^{ème} semestre : au plus tard le **20 mars 2023**

✓ Contacts :

Service de la vie universitaire - Mission handicap (SVU-MH)

Campus Esplanade - bâtiment le Studium - 3^{ème} étage

2 rue Blaise Pascal / 67000 Strasbourg

svu-handicap@unistra.fr

Site internet : <https://handicap.unistra.fr/>

📞 Accueil du public uniquement sur RDV (en présentiel ou par téléphone ou en visioconférence)

Service de santé universitaire (SSU)

6 rue de Palerme / 67000 Strasbourg

sante.etudiants@unistra.fr

[Doctolib \(SSU/Strasbourg\)](#)

Tél. : 03 68 85 50 24

Site internet : <https://sante.unistra.fr/>

Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS)

6 rue de Palerme / 67000 Strasbourg

camus@unistra.fr

Tél. : 03 88 52 15 51

Site internet : www.camus67.fr

Référents handicap de votre composante

<https://handicap.unistra.fr/vie-des-campus/accompagnement-du-handicap/un-travail-en-reseau#c101345>

👉 Cliquer sur "90 référents handicap"

✓ Congés d'été :

Dates de fermeture :

- SVU-Mission handicap : du 27/07 au 23/08/2022
- SSU : du 15/07 au 19/08/2022
- CAMUS : du 15/07 au 19/08/2022 (*sous réserve*)